

Cambes
Séance extraordinaire du 5 septembre 1897

L'an mil huit cent quatre vingt dix sept, le cinq septembre, à sept heures du matin, nous soussigné, Pierre Campot, maire de la commune de Cambes, après avoir dûment et légalement convoqué le conseil municipal en session extraordinaire, nous sommes à cet effet rendu à la mairie. Cinq membres étaient présents, à savoir: M. Campot, maire, Deluchapt, Dereix, Cherrin et Birot. - M. M. de Larfaud, Beney, Dubuyck et Badaille étaient absents.

N° 298,

Procès-

Verbal de

Carence.

Notre secrétaire de la mairie ayant eu besoin de rester chez lui, à côté, nous l'avons appelé pour ouvrir la séance. le conseil étant en majorité. A notre retour de la mairie, deux membres, M. M. Cherrin et Birot, prétendant qu'ils ne pouvaient attendre plus longtemps - ils ont alors ~~quitté~~ ^{quitté} sept heures, l'arrivée des retardataires, se sont retirés.

Les trois membres restants, après une attente d'une nouvelle heure, se trouvant dans l'impossibilité de délibérer, se sont également retirés avec nous, et, en conséquence, nous avons rédigé le présent procès-verbal de Carence.

Maire de Cambes, le 5 septembre 1897.
Le Maire,



Campot